



Mouvement 2016 : compte-rendu du GT (groupe de travail) du 19.04.2016

LES COLLEGUES CONCERNES ET QUI ONT DEMANDE AU Sgen-CFDT DE SUIVRE LEUR DOSSIER ONT ETE INFORMES DES DECISIONS PRISES LES CONCERNANT AU COURS DE CE GT. POUR TOUTE INFORMATION, APPELEZ LE Sgen-CFDT 67 au 03 88 79 87 77.

1. Critères d'usage adoptés pour l'étude des situations médicales

- Priorité absolue : attribution de 100 points pour la phase 1 du mouvement pour des situations médicales graves et invalidantes, associées à des problématiques sociales révélées (maladie, famille, transport, niveau de vie...)
- Attention particulière : attribution de 5 points pour les situations médicales graves mais non invalidantes
- Le poste est bloqué quand a déjà été attribué en phase informatisée un poste compatible avec la situation médicale et sociale du collègue
- Etudes de situations récurrentes, de déplacements éloignés plusieurs années de suite : Les médecins de prévention et les assistantes sociales sont présents et donnent des avis avec recommandation médicale et sociale.

Le Sgen-CFDT défend en GT les situations connues en fonction des informations que vous nous envoyez. N'hésitez pas à nous transmettre les documents qui nous permettront de défendre votre situation en toute connaissance de cause.

Des **retards d'envoi du courrier postal** à l'inspection académique avec des dépassements de délais ont été constatés cette année. Les situations ont tout de même été prises en compte mais seront examinées **pendant la seconde phase du mouvement** : l'envoi du dossier par mail est préférable.

Attention : les priorités médicales examinées et les décisions prises au cours de ce GT vont impacter la répartition des postes au premier mouvement. Le Sgen-CFDT Alsace_67 estime qu'il faut attendre la fin de la CAPD du vendredi 29 avril 2016 pour avoir des informations fiables et exactes concernant la première phase du mouvement.

2. Allègements de service

Les collègues dans certaines situations sociales et médicales difficiles peuvent bénéficier d'un allègement de 25 % de leur service rémunéré à 100%.

12 quarts de services disponibles sur le support de 3 postes pris sur carte scolaire et 4 quarts de service prélevés sur le support des postes adaptés. Ce qui signifie que 12 personnes sont sur liste principale pour les situations les plus prioritaires et 4 personnes sur liste provisoire (2 personnes sont en attente pour substitution).

Par conséquent sur les 28 collègues qui ont demandé un allègement de service, seulement 16 pourront en bénéficier. Sur quel critère ? A la fois une pathologie chronique sur une période limitée et des difficultés du point de vue social.

3. **Création des postes UPE2A** (UNITÉ PEDAGOGIQUE POUR ELEVES ALLOPHONES ARRIVANTS)

Les implantations proposées sont à valider au cours du CTSD du 2 juin . Un appel à candidature sera lancé après le CTSD du 2 juin ; pas de profilage des postes prévu.

Implantations probables :

- Strasbourg : Léonard de Vinci et St Thomas
- Schiltigheim : Exen Pire
- Lingolsheim : Avenir ou Canetti

4. **Postes bloqués** : Sont concernés les postes à profil ou les postes qui seraient supprimés au second temps du mouvement dans le cadre des fusions d'école (après le 2 juin CTSD)

5. **Directions d'écoles - ASH – Allemand : des appels à candidature seront lancés**

Appel à candidature pour les postes de direction d'école qui resteront vacants après le premier temps du mouvement, les candidats seront départagés par liste d'aptitude puis au barème. Les directeurs qui sont sur liste d'aptitude pourront être titularisés sur le poste d'office et ceux qui ne sont pas sur liste d'aptitude pourront s'essayer à titre provisoire et conserver leur poste d'origine si la direction d'une école ne leur convient pas.

Idem pour les **postes bilingues et en ASH** à l'issue du premier temps du mouvement.

6. **Poste à profil** : 2 campagnes sont prévues :

- A l'issue du 1^{er} temps du mouvement, pour tous les postes à profil vacants (départs en retraite, exéats, postes libérés suite à la première phase...) Publication des postes le 7 mai puis passage des entretiens et validation de la 1^{ère} campagne le 2 juin.
- Après la CAPD du 2 juin, (fin de phase informatisée) : 2^e campagne avec validation le 30 juin

7. **Circulaire mouvement** :

Retard de note : note d'inspection prise en compte le 1^{er} février 2016, décompte de retard antérieur au 1^{er} février 2013 : 0,25 par année entière

8. **Postes d'EMF au mouvement** :

- en premier : pour les titulaires du CAFIPEMF
- proposés ensuite aux admissibles du nouveau CAFIPEMF qui feront fonction d'EMF avec décharge correspondante, départagés au barème le cas échéant. Ils seront accompagnés par des tuteurs EMF dont le service sera allégé (3h d'anim péda au lieu de 9h).

Les collègues EMF non validés pourront accueillir des stagiaires en tant que MAT (maitre d'accueil temporaire)

